

**Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,**

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Éducation, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs pour l'inscription au colloque intitulé «M-SNOW 2018» organisé par l'Institut Jean Lamour du 25 au 27 septembre 2018 sont fixés comme suit :

Inscription anticipée (avant le 1^{er} septembre 2018)	
Regular	500,00 €
Etudiants	300,00 €
Inscription normale (après le 1^{er} septembre 2018)	
Regular	600,00 €
Etudiants	400,00 €
Autre	
Dîner de gala (participation)	20,00 €

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'Institut Jean Lamour et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 10 avril 2018



Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

19 AVR. 2018